



Suppression des autorisations d'absence pour règles douloureuses

Le préfet de la Haute-Garonne et le DDETS 31 contre les droits des femmes !

Le responsable de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS) de la Haute-Garonne avait convoqué le comité social d'administration en réunion extraordinaire le 19 mai. Quelle était le sujet urgent à traiter ?

L'urgence c'est la suppression de la possibilité pour les agentes sujettes à des menstruations douloureuses de s'absenter du service si nécessaire, sans certificat médical, une journée par mois ! Ce droit avait été obtenu dans le cadre de la négociation du règlement intérieur local il y a deux ans.

Alors que les organisations syndicales représentatives ont demandé le report de la réunion, le directeur est passé en force et a adressé aux agent.es le 21/05 une note portant abrogation de ce droit. Le préfet exigerait cette suppression au prétexte que ce droit n'est pas prévu par le code de la fonction publique. Mais c'est justement le rôle de la négociation collective que de permettre l'obtention de nouveaux droits. Et il existe d'ailleurs dans toutes les administrations d'autres autorisations d'absence que celles du code de la fonction publique (en cas de déménagement par exemple), le préfet ne s'en mêle pas pour autant.

Il faut bien se rendre à l'évidence, la suppression envisagée – par des hommes d'ailleurs- répond uniquement à des motivations idéologiques réactionnaires, destinées à préserver l'ordre établi : revenir sur un nouvel acquis pour les droits des femmes et éviter sa généralisation dans les administrations.

D'un côté le gouvernement et le Président de la République multiplient les déclarations en faveur de l'égalité femmes-hommes et expriment leur solidarité avec les femmes dans le monde face à la remise en cause de leurs droits, de l'autre leurs représentant.es rayent d'un trait de plume les avancées concrètes. Silence radio du côté de la ministre de la santé et du travail Catherine Vautrin, pourtant questionnée à l'assemblée nationale en mars dernier sur la reconnaissance légale du congé menstruel. Faut-il rappeler que près de la moitié des femmes souffrent de dysménorrhée (règles douloureuses) modérée à sévère, que deux millions sont atteintes d'endométriose ?

Avec les agent.es réuni.es en assemblée générale le 22/05, les organisations syndicales de la DDETS 31 dénoncent cet acte rétrograde et honteux du Préfet et du DDETS. Elles se mobiliseront pour obtenir le rétablissement de ce droit.

Contacts presse : SUD TAS - Lisa MULLER 06 86 74 87 29 / CGT TEPF - Simon PICOU 06 25 19 77 82 / CFDT - Sabrina NOEL 07 88 34 04 41